

## **Cochons d'Inde abandonnés au "Escher Déierepark".**

Le 16 septembre, notre équipe responsable pour l'alimentation des animaux était bien étonnée de trouver 30 (trente!) cochons d'Inde dans le poulailler.

Il paraît que quelqu'un n'avait plus envie ou plus le temps de s'occuper de ses animaux et les a abandonnés sans scrupules au "Escher Déierepark". Abandonnés, dans le cas concret veut dire, que la personne en question a tout simplement jeté les animaux par-dessus une clôture de 180 cm de haut.

Il arrive sporadiquement, que nous trouvions des exemplaires isolés de lapins ou de cochons d'Inde abandonnés; nous ne nous sommes jamais adressé au public, pour éviter l'effet d'imitateur.

En tant que parc animalier, nous poursuivons le but de sensibiliser nos visiteurs et en particulier les enfants à traiter notre environnement et notamment les animaux avec respect. C'est pourquoi nous considérons comme notre devoir d'expliquer les conséquences d'un tel comportement irresponsable et de montrer des alternatives.

### ***L'abandon d'animaux est-il répréhensible?***

Oui! La loi prévoit une amende de 251,- à 200.000,- € et/ ou une peine de prison de 8 jours à 3 ans.

### ***Quels sont les problèmes qu'encontre le parc animalier avec des animaux abandonnés?***

Nous avons élaboré un plan de gestion de la population - en tenant compte du contrôle de la reproduction - qui définit clairement quels animaux se partagent quels enclos. Si ce plan n'est pas suivi, il y a risque de naissances non souhaitées, de déséquilibre et de rixes.

Si en plus les animaux sont - comme dans le cas présent - dans un mauvais état de santé, il faut ajouter des honoraires de vétérinaire.

Afin de garantir une tenue adaptée aux besoins des espèces, ne pouvons pas garder n'importe quel nombre de n'importe quelles espèces; en conséquence nous investissons beaucoup de temps dans la recherche d'hébergements de rechange.

### ***Quel est le coût d'un cochon d'Inde?***

Avant de se procurer un animal, il est important de considérer les frais d'entretien engendrés. Voici quelques informations à ce sujet, (en négligeant le prix d'acquisition et le coût pour la mise en oeuvre et l'entretien d'un hébergement adéquat)

Nourriture: 1,50 € par jour et par animal, ce qui fait 547,50€ par an et par animal.

Une consultation annuelle de routine chez le vétérinaire: 29,- €

Traitement contre les acariens :7,57 €

Castration d'un mâle : 80,- €

### ***Que pouvons-nous faire en tant que parc animalier?***

Nous essayons par un travail de sensibilisation et d'information de faire remarquer au public quelles sont les prémisses pour pouvoir garder un cochon d'Inde, et qu'il faut absolument être conscient de la responsabilité qu'on prend en acquérant un animal.

Malheureusement le cochon d'Inde est souvent considéré comme un premier animal de compagnie facile. Même des livres d'école récents décrivent avec quelle facilité l'on peut tenir un cochon d'Inde. C'est totalement faux!

### ***Permis pour la tenue de cochons d'Inde***

Dans notre parc animalier on peut s'inscrire à un cours afin d'obtenir un "permis pour la tenue de cochons d'Inde". Dans ce cours on apprend tout ce qu'il faut savoir autour de la tenue de cochons d'Inde. Il est très certainement utile, de saisir cette opportunité avant d'acquérir un cochon d'Inde pour vous ou vos enfants.

De plus amples informations à ce sujet peuvent être fournies en envoyant un courriel à [deierepark@villeesch.lu](mailto:deierepark@villeesch.lu) ou en téléphonant au 2754-3752.

### ***Que faire, s'il faut à tout prix vous séparer de vos animaux?***

S'il y a de bonnes raisons pour lesquelles il faut vous séparer de votre animal, veuillez consulter la page [www.deieren-an-nout.lu](http://www.deieren-an-nout.lu). ou adresser un courriel à [info@deieren-an-nout.lu](mailto:info@deieren-an-nout.lu).

Vous pouvez également consulter ces spécialistes avant ou pour l'acquisition d'un animal.

### ***Remerciements***

Je vous remercie pour de l'intérêt que vous portez à cette problématique et j'espère avoir aiguisé le sens de responsabilité de tous les propriétaires d'animaux domestiques.

Merci à "Déieren an Nout", qui nous ont aidé à replacer les animaux, à nos vétérinaires qui ont réagi vite pour dispenser les soins optimaux, merci à l'équipe du Déierepark qui ont fourni un travail considérable - en dehors de leurs charges normales - pour rattraper et soigner ces créatures abandonnées.

*La responsable du "Escher Déierepark"*